

Création ou reprise d'activité

Devenir auto-entrepreneur

1 jour (7h00) | ★★★★★ 4,6/5 | ENTCREA-AUTOENT | Code Certif Info : 93561 |
Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management > Entrepreneuriat > Création ou reprise d'activité



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Identifier le statut d'auto-entrepreneur, avec ses avantages et ses contraintes
- Préparer et démarrer votre activité d'auto-entrepreneur.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Toute personne désireuse de créer une entreprise avec le statut d'auto-entrepreneur.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence élargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chacun
- Présentation de la formation

Les caractéristiques de la micro-entreprise

- Les principes du régime micro-entrepreneur
- Le cadre réglementaire
- Les avantages et les contraintes
- Qui peut utiliser le régime micro-entrepreneur ?
- Quelles activités exercer en micro-entrepreneur ?
- Le chiffre d'affaires du micro-entrepreneur
- Le régime fiscal et social du micro-entrepreneur

Définir son projet

- Les motivations et les contraintes personnelles
- Valider son idée
- Cibler les marchés porteurs

Créer sa micro-entreprise

- Les différentes structures d'entreprise
- Où s'adresser ?
- Les formalités du micro-entrepreneur
- Les étapes de la création
- Les numéros d'immatriculation
- Comment réaliser la déclaration d'auto-entrepreneur (micro-entrepreneur) ?

Les aides disponibles pour devenir auto-entrepreneur

- Auto-entreprise et Pôle Emploi
- Cumuler chômage et auto-entreprise
- Qu'est-ce que le système de l'ACRE ?
- Que dois-je déclarer à Pôle Emploi ?
- Comment s'actualiser quand on est auto-entrepreneur ?

Préparer son installation

- Organiser sa gestion (commerciale, comptable et administrative)
- Fixer ses tarifs
- Etre visible et se faire connaître
- S'organiser pour travailler seul

Faire évoluer son activité

- La gestion de la micro-entreprise
- Faire un premier bilan
- L'évolution de la micro-entreprise

Exemple de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Création fictive d'une micro-entreprise*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

Les + de la formation

Conformément au Décret (n° 2020-1228 du 8 octobre 2020), l'acquisition de compétences liées à l'exercice de la fonction de chef d'entreprise, concourant au démarrage, à la mise en oeuvre et au développement du projet de création ou de reprise d'une entreprise et à la pérennisation de son activité est éligible au CPF.